

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 octobre 2016

(Convocation du 25 octobre 2016)

Procès-verbal de séance

Etaient présents : Dominique BROCAS, Danielle LAVAU, Véronique RIQUIN, Pascal FAIDEAU, Odile ROCHARD, Olivier JENNEQUIN, Philippe PLAT, Jean Claude ROCHER, Jacky SURREAU, Patrice DEMUTH, Bernard BAUDINIÈRE.

Sont excusés : Vincent Martin pouvoir donné à Danielle Lavau, Sophie Ruche pouvoir donné à Olivier Jennequin, Bernard Caillon pouvoir donnée à Patrice Demuth, Valérie Rioux pouvoir donné à Véronique Riquin

Secrétaire de séance : Véronique Riquin

Quorum atteint. Les votes portent sur 15 voix.

Il n'y a pas de public.

Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal

Début de la séance à 20h07

DELIBERATIONS

1) SIVOS : modifications statutaires (participation financière des communes et entretien des locaux existants

entretien des locaux des 3 écoles : Jusqu'alors c'était à la charge de chaque commune, Aujourd'hui changement de l'article 5 : tous les locaux sont à la charge du SIVOS

Article 5 : jusqu'à maintenant, la clé de répartition était un montant unique par enfant, on en tient pas compte du potentiel financier de chaque commune.

trois propositions ont été faites au SIVOS

REPARTITION 1

- 1) population DGF : 25 %
- 2) potentiel financier : 25 %
- 3) nombre d'enfants : 50 %

REPARTITION 2

- 1) population DGF : 30 %
- 2) potentiel financier : 30 %
- 3) nombre d'enfants : 40 %

REPARTITION 3

- 1) population DGF : 20 %
- 2) potentiel financier : 20 %
- 3) nombre d'enfants : 60 %

C'est la première répartition qui a été choisie lors de la réunion de SIVOS du 13 octobre 2016.

cette proposition est mise au vote du conseil :

2 contre, 13 pour, pas d'abstention

2) SITE INTERNET

A partir du 1er janvier, l'espace Vienne et Moulière disparaît.

Il y a un pour parler entre les 10 communes pour un achat groupé d'une maîtrise d'œuvre. 5000€ serait pris en charge par la communauté de communes.

Le reste sera à notre charge courant 2017.

Le site Vienne et Moulière continue à nous héberger pour 150€ (sans maintenance)

vote adopté à l'unanimité pour les 2 points.

3) NOUVEL EPCI

Transfert de la compétence assainissement vers le SIVEER.

A partir du 1er janvier si rien n'est fait, le transfert se fera vers le grand Poitiers. Il a été décidé que le SIVEER aura cette compétence.

Si le vote a lieu avant le 31 décembre, les communes seront gérées par le SIVEER, (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage).

VOTE du transfert de la compétence : adoptée à l'unanimité

4) ACHATS GROUPES : barrières de circulation

La commune de Lavoux a reçu une proposition pour 25 barrières par COMAT ET BALEO.

La commune de Liniers en prendrait 10 à 35,88€ l'une.

Vote de la proposition d'achat : Adopté à l'unanimité

5) ACCEPTATION DU DEVIS DE MACONNERIE DU CLOCHER D'UNISCOP

Cela concerne le renforcement du clocher pour 12 615,18€

Vote : adopté à l'unanimité

6) PARC IMMOBILIER LOCATIF DE LA COMMUNE : DEBAT D'ORIENTATION

La commune possède 3 logements :

Une maison entre l'église et la grange, une maison derrière l'église et une maison 6 place de l'église.

cette dernière maison a été louée jusqu'en juillet.

Compte tenu des difficultés des finances à venir, dues au long délai de vente des terrains des Fenelles, la question se pose de la vente de cette maison.

La maison fait environ 67 m2, pas de garage, et a une petite courrette.

Deux agences ont donné une estimation :

immovienne : 70 - 75 000 €

web immo : 70 000 €

aujourd'hui cette maison est louée 500 €, 2 mois ont déjà été perdus.

Avec les taxes le rapport est de 5000€.

Proposition de vente de cette maison :
Vote : 14 voix pour et 1 voix Contre

Monsieur le Maire se charge des démarches.

QUESTIONS DIVERSES

PLU :

la présentation au CDPNAF s'est bien passée, le CDPNAF n'a pas émis d'opposition.

Le SMAP donnera son avis quant à l'urbanisation des champs le 15 décembre.

L'enquête publique aura lieu en janvier ou février.

Le PLU sera rendu publique par l'EPCI.

NOUVEL EPCI

À l'issu des travaux des maires de l'intercommunalité, il est envisagé que la compétence voirie (chaussée, caniveaux, ronds point, talus, signalisation, entretien des ouvrages d'art, mobilier urbain, de voirie, piste cyclable, stationnement, arbre, chemin piétonnier, fossés et bas fossés) seront transmis à la nouvel EPCI.

Les chemins communaux, le désherbage et le déneigement resteraient à la charge des communes à partir du 1er janvier 2017.

NOUVELLE MESSAGERIE DE LA COMMUNE :

Liniers a une nouvelle adresse mail :

liniers@departement86.fr

Elle ne fonctionne pas encore très bien.

on pourra lire les messages en dehors de la mairie mais pas les supprimer.

CALENDRIER

Lundi 31/10 la mairie sera fermée. Permanence de 10H à 12h30.

samedi 31/12, la mairie sera ouverte de 10H à 12h30.

Le vendredi 9/12 : gouter des enfants

Le samedi 10/12 : repas des aînés

le 19/11 : Théâtre

le 7 ou 8 décembre : remontée des cloches

SITUATION FINANCIERE :

Présentation du budget au 20 Octobre.

Proposition d'achat de livres jeunesse.

Fin du Conseil à 22h31

Véronique RIQUIN

